

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Projet de budget 2009 de l'Etat

Avec un déficit de 12,1 millions, meilleur budget depuis 1980 !

La chancellerie d'Etat communique:

Avec un déficit de 12,1 millions de francs, le budget 2009 se situe dans la ligne des objectifs du Programme de législature et du plan financier. Il s'agit de l'excédent de charges le plus faible depuis le budget 1980, année d'introduction du plan de comptes en vigueur aujourd'hui. Le budget 2009 prévoit une augmentation des dépenses nettes d'investissements qui passent de 64 millions en 2008 à 71,5 millions en 2009. Il respecte les limites du frein à l'endettement : l'excédent de charges représente 0,7% des revenus déterminants (limite maximale 2%) et l'autofinancement des investissements se monte à 98,5% (minimum 70%). Le rapport à l'appui du budget 2009 a été adopté par le Conseil d'Etat lors de sa séance du mercredi 24 septembre 2008 ; il sera soumis au Grand Conseil lors de sa session de décembre 2008.

Lors de la conférence de presse tenue ce jour, le Conseil d'Etat, réuni in corpore, s'est dit satisfait du budget 2009. Mais il n'a pas non plus caché qu'il était très préoccupé par l'évolution de la situation économique et la perte éventuelle de la contribution pour cas de rigueur versée dans le cadre de la RPT.

Premiers fruits des réformes

Pour rappel, dans le plan financier, le Conseil d'Etat visait un excédent de charges à 10 millions de francs en 2009 et avait limité les investissements nets à 70 millions de francs. Cet objectif est atteint dans le projet de budget 2009. La différence avec le plan financier est, pour une part, imputable au renchérissement, pour une autre, à la RPT, qui est moins favorable que prévu, même si les recettes fiscales sont plus substantielles qu'envisagées.

Le budget 2009 traduit les efforts entrepris depuis le début de la législature pour redresser les finances cantonales à travers une gestion rigoureuse des charges et de nombreuses réformes : autonomisation de tâches d'intérêt public (HNe, NOMAD, CNP, CCNC), intégration de tâches communales au sein de l'Etat (Police unique, SIEN) et réorganisations et fusions de services.

Ainsi, et contrairement à ce qui s'est passé d'autres années, le respect des mécanismes de frein aux dépenses n'exige pas, pour 2009, de mesures particulières d'économies.

Respect des engagements pris avec les associations du personnel

Le budget 2009 est également conforme à l'accord salarial puisqu'il prévoit non seulement une pleine indexation du renchérissement, mais encore le retour aux mécanismes légaux de progression, ainsi que le dernier tiers de revalorisation salariale. Il intègre également le plan d'encouragement à la retraite anticipée.

Les engagements pris avec les associations du personnel, qui sont ancrés dans une loi adoptée par le Grand Conseil, sont ainsi pleinement respectés. Cela implique que les salaires seront indexés en fonction de l'inflation (2,5% prévu au budget 2009). Le taux qui sera pris en considération sera fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) de novembre 2008. Globalement, les salaires augmenteront de 4,54%.

Risques et incertitudes

Le budget 2009 a été élaboré dans un contexte économique et financier très incertain et très volatil. L'économie continue de croître certes, mais à un rythme plus faible qu'en 2006. Au vu des événements financiers et boursiers de ces dernières semaines, il s'agira néanmoins de suivre attentivement l'évolution des recettes fiscales et des dépenses de la prévoyance sociale qui est fonction de la conjoncture. Il est important également d'accorder une attention particulière à l'évolution des subventions accordées.

Consolider le redressement des finances cantonales dans la durée

A cet égard, le Conseil d'Etat constate que, consécutivement au désenchevêtrement des tâches intervenu le 1^{er} janvier 2005, l'Etat assume seul des dépenses dont la forte croissance n'est pas compensée par la bascule fiscale intervenue à cette occasion. Par ailleurs, depuis le début de cette législature, l'Etat a entrepris de nombreuses réformes dont il assume également seul la prise en charge financière.

Cette politique a conduit à une amélioration très sensible de la situation financière des communes, raison pour laquelle le Conseil d'Etat propose un ensemble de réajustements structurels, pour un total de 13,8 millions de francs à charge de l'ensemble des communes (1,7% du total des charges des communes), dont seuls 5,5 sont durables (0,7% du total des charges communales). Sur les 8,3 millions restants, 7,8 millions limités à trois ans s'inscrivent dans la perspective de la réforme de la scolarité obligatoire.

Il faut relever qu'une partie de ces réajustements permettra d'augmenter le montant des subsides à disposition de l'assurance-maladie et d'en élargir le cercle des bénéficiaires.

L'analyse a en outre porté sur les éléments les plus significatifs sur le plan matériel. Elle n'est donc pas exhaustive. Il en ressort que le bilan du désenchevêtrement est globalement défavorable pour l'Etat en raison de la dynamique des charges transférées des communes à l'Etat. En outre, la situation des finances des communes prises dans leur ensemble s'est significativement améliorée. Sur la base des résultats de cette étude, le Conseil d'Etat a décidé de prévoir au budget 2009 les effets financiers des modifications législatives qui feront l'objet, pour chacune d'entre elles, d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil.

- **Le projet de budget 2009 de l'Etat et tous les documents relatifs à cette conférence de presse sont disponibles sur www.ne.ch/presse**

Neuchâtel, le 29 septembre 2008